

Madame la Ministre déléguée auprès du
ministre de l'Économie, des Finances et de
l'industrie, chargée de l'Économie sociale et
solidaire, de l'Intéressement et de la
Participation

139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 30 septembre 2024

Madame la Ministre,

Il m'est agréable de vous adresser, au nom du mouvement coopératif français, nos félicitations républicaines les plus vives pour votre nomination. La présence au sein du gouvernement d'un Ministère en charge de l'ESS n'ayant été jusqu'ici jamais acquise, cette nomination dans une forme de continuité est assurément un signe positif adressé à l'ensemble des acteurs de l'ESS, donc à nos coopératives qui en sont l'une des composantes.

L'organisation représentative que je préside, Coop FR, fédère les différentes familles de coopératives qui réunissent la quasi-totalité des 22 410 entreprises coopératives qui agissent en France. Elle adhère au puissant mouvement coopératif international et européen, illustrant le caractère universel de la coopération.

Présentes dans de nombreux secteurs économiques de notre pays (agriculture, pêche, distribution commerciale, industrie, culture, logement, artisanat...), nos coopératives génèrent un chiffre d'affaires total de 381 milliards d'euros (+15,5% en deux ans) et développent l'emploi avec près de 1,3 million de salariés (données extraites du Panorama 2024 des coopératives).

Sociétés régies par la propriété collective et démocratique garantie par des statuts coopératifs adaptés à leurs activités, elles réunissent plus de 31 millions de sociétaires et leur maillage territorial s'étend des quartiers urbains aux zones rurales ; 77% des sièges sociaux des 100 plus grandes coopératives sont ainsi en région.

C'est de ces réalités que je crois utile de vous entretenir car vos fonctions ministérielles vous amèneront à connaître de problématiques liées aux spécificités, non pas de nos activités, mais principalement de nos statuts, qui sont de droit commun à l'égal des sociétés de droit commercial classique – malheureusement, l'évolution des règles juridiques et fiscales applicables à nos entreprises n'en tient pas toujours spontanément compte.

Le conseil supérieur de la coopération, dont je préside le Bureau ès qualités, joue un rôle appréciable et confié par le Législateur en matière de « régulation » du statut coopératif ; c'est ainsi que nous encadrons les conditions de sortie de statut coopératif ainsi que l'agrément des réviseurs. Je vous invite à prendre connaissance de nos travaux et de notre feuille de route, vos services en assurant le secrétariat général.

Par ailleurs, je me dois d'attirer votre attention sur le fait que l'année 2025 a été décrétée « Année internationale des coopératives » par l'ONU. Cela donne à la coopération une occasion précieuse de faire valoir son modèle, et Coop FR entend jouer un rôle central dans sa promotion. A cet égard et dans ce contexte d'année internationale, un engagement particulier de l'État à nos côtés illustrerait sa volonté d'agir pour le rayonnement national et international de nos coopératives.

Enfin, notre famille coopérative se distingue comme vous le savez tant par un partage spécifique de la valeur que par la façon même de produire celle-ci dans certaines de nos coopératives. Nous pensons pouvoir ainsi contribuer à vos travaux relatifs à l'intéressement et à la participation.

Voici, Madame la Ministre, quelques-uns des points que j'aurai le plaisir et l'honneur d'approfondir à l'occasion d'une prochaine rencontre si vous l'acceptez. Dans l'attente, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération respectueuse.



Jérôme Saddier
Président